

Image not found or type unknown



démarches PACS > mariage..

Par **kiku**, le **04/03/2009** à **15:33**

Mon cas est un peu compliqué...

Je suis italienne résidant en France.

Je me suis mariée cet été en Italie avec un citoyen non-communautaire.

Jusqu'à maintenant nous étions pacsés.

Mon compagnon n'a jamais eu de problèmes pour son titre de séjour vie privée familiale à renouveler chaque année, justement à cause du PACS.

Mon mari pense qu'il est plus facile pour lui d'obtenir un titre de séjour en le demandant toujours en tant que couple pacsé, mais je me demande s'il ne serait pas plus correcte de nous déclarer à la Préfecture en tant que couple marié.

Qu'est-ce que vous en pensez? Et quelles sont les démarches à faire?

Merci, j'attends vos conseils ..